

## **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

**Quarante-deuxième session  
Genève, 4 – 7 novembre 2019**

### **LETTRE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTAT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU BÉLARUS AU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)**

*Document établi par le Secrétariat*

Dans l'annexe du présent document figure une lettre de M. Alexander Shumilin, président du Comité d'État de la science et de la technologie du Bélarus, adressée à M. Alfredo Carlos Rendon Algara, président du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) concernant l'offre du Bélarus d'accueillir la conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), dans le cas où l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) prendrait la décision de convoquer cette conférence diplomatique.

[L'annexe suit]

**Traduction d'une lettre datée du 12 août 2019 (référence 06-06/441)]**

**adressée par :** Alexander Shumilin, président du Comité d'État de la science et de la technologie du Bélarus

**à :** Alfredo Carlos Rendon Algara, président du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

Je me réfère à la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, qui se tiendra du 30 septembre au 9 octobre 2019.

Au titre du point 17 du projet d'ordre du jour de ces assemblées, les questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (ci-après dénommé "DLT") seront examinées.

Le 4 juin 2019, lors de la réunion entre le président du Bélarus, M. Aleksandr Lukashenko, et le Directeur général de l'OMPI, M. Gurry, la volonté du Bélarus d'offrir un cadre au dialogue et à la coopération internationale grâce à l'organisation de manifestations officielles a été notée.

À cet égard, nous souhaiterions notifier au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques que, dans le cas où les dispositions du DLT seraient approuvées lors des assemblées, nous serions prêts à proposer la ville de Minsk (Bélarus) pour accueillir la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

(Signé :)

[Fin de l'annexe et du document]